

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2021

Le dix-huit octobre deux mille vingt-et-un, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SOUSSANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Karine PALIN, Maire.

Etaient présents :

PALIN Karine	Audrey LECCA
MAURIN Annette	FONSECA Rose-Marie
CROUAIL Jean-Pierre	JAROUSSEAU Nicolas
RAMPNOUX Chantal à partir de 21h00	CHEVALIER Nadia
SORBIER Jean-Charles	DHERS Frédéric
Maryse MILLET	Alexia CLAUZEL
POUILLET Patrice	Bruno DI NATALE
CHAUMEIL Arnaud	Sandrine BRUNET
OLLIVOT Christelle	

Absents excusés : Jean-Claude GOFFRE (pouvoir à Jean-Pierre CROUAIL), Chantal RAMPNOUX (pouvoir à Karine PALIN jusqu'à 21h00), Gaëtan LAURAND (pouvoir à Alexia CLAUZEL à partir de 20h55)

Date de convocation : 12/10/2021

Rose-Marie FONSECA est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2021 est adopté à la majorité des voix (1 abstention, 17 pour).

N° DEL-18102021-1 – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES GROUPES DE TRAVAIL MUNICIPAUX

**Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire**

Faisant suite à la démission pour raisons personnelles de France MARTINI et Stéphane CRAVIOTTO, conseillers municipaux et à l'installation de Bruno DI NATALE et Sandrine BRUNET, suivants de liste, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la modification de la composition des groupes de travail municipaux comme ci-après :

Groupes de travail	Président(e)	Membres
Sécurité Préservation de l'environnement	Jean-Claude GOFFRE	Maryse MILLET Nicolas JAROUSSEAU
Aménagement cohérent du Bourg et de la commune	Annette MAURIN	Jean-Claude GOFFRE Jean-Charles SORBIER Jean-Pierre CROUAIL Chantal RAMPNOUX Maryse MILLET Patrice POUILLET Arnaud CHAUMEIL Christelle OLLIVOT Rose-Marie FONSECA Gaëtan LAURAND
Embellissement, fleurissement, labellisation	Annette MAURIN	Jean-Claude GOFFRE Maryse MILLET Christelle OLLIVOT Nicolas JAROUSSEAU Sandrine BRUNET
Voies et réseaux	Jean-Pierre CROUAIL	Jean-Claude GOFFRE Jean-Charles SORBIER Christelle OLLIVOT Frédéric DHERS Bruno DI NATALE
Vie scolaire Environnement scolaire	Chantal RAMPNOUX	Jean-Charles SORBIER Christelle OLLIVOT Nadia CHEVALIER Audrey LECCA Alexia CLAUZEL
Bâtiments	Jean-Charles SORBIER	Arnaud CHAUMEIL Christelle OLLIVOT Rose-Marie FONSECA Nicolas JAROUSSEAU Nadia CHEVALIER Frédéric DHERS
Fêtes et cérémonies	Alexia CLAUZEL	Jean-Claude GOFFRE Jean-Pierre CROUAIL Jean-Charles SORBIER Patrice POUILLET Rose-Marie FONSECA Nadia CHEVALIER Audrey LECCA Frédéric DHERS
Projets culturels / Associations	Frédéric DHERS	Chantal RAMPNOUX Arnaud CHAUMEIL Nadia CHEVALIER Audrey LECCA Alexia CLAUZEL
Transition énergétique	Nicolas JAROUSSEAU	Jean-Claude GOFFRE Jean-Charles SORBIER Patrice POUILLET Rose-Marie FONSECA Bruno DI NATALE Sandrine BRUNET

N° DEL-18102021-2 : MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DES GROUPES DE TRAVAIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDOC-ESTUAIRE

**Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire**

Faisant suite à la démission pour raisons personnelles de France MARTINI et Stéphane CRAVIOTTO, conseillers municipaux et à l'installation de Bruno DI NATALE et Sandrine BRUNET, suivants de liste, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la modification de la représentation de la commune au sein des groupes de travail communautaires comme ci-après :

	Titulaires	Suppléants
Finances	J. Charles SORBIER Annette MAURIN	Chantal RAMPNOUX
Développement économique	Nadia CHEVALIER Arnaud CHAUMEIL	Frédéric DHERS
Voirie	J. Pierre CROUAIL Patrice POUILLET	Gaëtan LAURAND
Aménagement du territoire Patrimoine	Annette MAURIN J. Claude GOFFRE	Patrice POUILLET
Petite Enfance	Chantal RAMPNOUX Audrey LECCA	Maryse MILLET
Jeunesse	Chantal RAMPNOUX Audrey LECCA	Maryse MILLET
Tourisme	Rose-Marie FONSECA Arnaud CHAUMEIL	Christelle OLLIVOT
Cohésion sociale Prévention	Christelle OLLIVOT Sandrine BRUNET	Nadia CHEVALIER
Sécurité	J. Pierre CROUAIL J. Claude GOFFRE	Maryse MILLET
Collecte, traitement et valorisation des ordures ménagères et des déchets	Nicolas JAROUSSEAU Rose-Marie FONSECA	Jean-Claude GOFFRE
Transition énergétique, écologique et environnementale	Nicolas JAROUSSEAU Bruno DI NATALE	J. Claude GOFFRE
Eau / Assainissement	J. Charles SORBIER Jean-Pierre CROUAIL	Bruno DI NATALE
CIID	Karine PALIN J. Charles SORBIER	Annette MAURIN Gaëtan LAURAND
CLECT	J. Charles SORBIER	Annette MAURIN
PNr	Rose-Marie FONSECA	Arnaud CHAUMEIL

N° DEL-18102021-3 : MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS

**Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire**

Faisant suite à la démission pour raisons personnelles de France MARTINI et Stéphane CRAVIOTTO, conseillers municipaux et à l'installation de Bruno DI NATALE et Sandrine BRUNET, suivants de liste, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la modification de la représentation de la commune au sein des organismes extérieurs comme ci-après :

Organismes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG)	Jean Charles SORBIER	
Syndicat Intercommunal d'Électrification du Médoc (SIEM)	Jean-Pierre CROUAIL Rose-Marie FONSECA	
Association pour Aider, Prévenir, Accompagner en Médoc (AAPAM)	Maryse MILLET	Christelle OLLIVOT
Bordeaux Métropole Énergies	Jean-Charles SORBIER	Nicolas JAROUSSEAU
Mission Locale du Médoc	Christelle OLLIVOT	Rose-Marie FONSECA
Gironde Ressources	Annette MAURIN	Karine PALIN

N° DEL-18102021-4 : COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE ELU

**Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire**

Faisant suite à la démission pour raisons personnelles de France MARTINI, conseillère municipale, membre élu du conseil d'administration du CCAS, et à l'installation de Sandrine BRUNET, suivante de liste se portant volontaire sur proposition de Karine PALIN, pour intégrer cet organisme, il convient de procéder à nouveau à l'élection d'une liste de membres élus. Nicolas JAROUSSEAU et Alexia CLAUZEL sont désignés assesseurs.

Liste candidate :

- Sandrine BRUNET
- Nadia CHEVALIER
- Maryse MILLET
- Christelle OLLIVOT

Après un premier tour de vote, la liste candidate est élue à l'unanimité.

Sandrine BRUNET, Nadia CHEVALIER, Maryse MILLET et Christelle OLLIVOT sont désignées en qualité d'administrateurs élus siégeant au conseil d'administration du CCAS.

**N° DEL-18102021-5 : COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDOC-ESTUAIRE –
CONVENTION DE REFACTURATION DES REPAS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS**

**Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire**

La commune de SOUSSANS a conclu un marché avec le prestataire SCOLAREST pour les repas du restaurant scolaire, tant pour les jours de classe que pour l'accueil de loisirs du mercredi et des vacances scolaires.

La Communauté de Communes Médoc-Estuaire est compétente sur les temps extrascolaires et périscolaires. Il convient donc de signer une convention entre les deux parties afin de fixer les conditions de refacturation des repas.

La convention prendra effet au 1^{er} novembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la convention proposée par la Communauté de Communes Médoc-Estuaire selon les termes suivants et charge Karine PALIN, Maire, de sa signature.

**« Convention de refacturation des repas fournis dans le cadre du service ALSH
(mercredis et vacances)
entre la commune de SOUSSANS
et la Communauté de Communes Médoc-Estuaire**

Entre les soussignés :

La commune de SOUSSANS représentée par Madame Karine PALIN, Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal N° DEL-18102021-5 en date du 18 octobre 2021

Et

La Communauté de Communes Médoc-Estuaire, représentée par Monsieur Didier MAU, Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 septembre 2021

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

La commune de SOUSSANS a conclu un marché avec un prestataire qui assure la production de repas pour les enfants fréquentant l'école communale. Pour ce faire, celui-ci utilise les équipements communaux qui lui sont mis à disposition.

En dehors des temps scolaires (mercredis et vacances), cette dernière abrite l'accueil de loisirs sans hébergement géré par la Communauté de Communes Médoc-Estuaire, compétente en la matière.

L'exiguïté des locaux affectés à la restauration scolaire ne permet pas au prestataire de la Communauté de Communes en charge de la livraison des repas, d'installer ses équipements de réchauffage.

Il est donc convenu que la commune de SOUSSANS fournisse ces repas via son prestataire. La présente convention fixe les conditions de refacturation de ces repas.

Article 2 – Modalités de refacturation

La Communauté de Commune Médoc-Estuaire procédera au remboursement des repas fournis par la commune de SOUSSANS à prix coûtant, c'est-à-dire au tarif auquel elle est elle-même assujettie dans le cadre du contrat la liant à son prestataire. La commune fournira toute preuve utile pour justifier de ce tarif (facture, bordereau de prix, avenant au marché...).

Article 3 - Durée

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} novembre 2021. Elle demeure en vigueur jusqu'à la survenance d'un des deux évènements suivants :

- Dénonciation par l'une des deux parties par courrier adressé en recommandé avec accusé de réception, avec un préavis de six mois ;
- Changement dans l'organisation de la fourniture des repas chez l'une ou l'autre partie (changement de prestataire, dans l'organisation du service, des locaux...), la partie concernée s'engageant à prévenir l'autre au minimum trois mois avant l'échéance du changement.

Article 4 – Litiges relatifs à la présente convention

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Bordeaux. Les parties s'engagent toutefois à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Fait à, le.....

Le Maire

Karine PALIN

Le Président

Didier MAU »

N° DEL-18102021-6 : COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDOC-ESTUAIRE – ACCEPTATION DE L'OCTROI D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE POUR TRAVAUX D'ACCES A L'ACCUEIL DE LOISIRS

**Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire**

Le Conseil Municipal a inscrit au budget de l'exercice 2021, les crédits nécessaires à la réalisation des travaux de mise en accessibilité de l'accès à l'école maternelle situé derrière l'église, accès principal pour les familles fréquentant l'accueil périscolaire.

Cette opération entre dans le champ d'application de la délibération du Conseil Communautaire n° 2016-2502-16 en date du 25/02/2016, approuvant les modalités d'aide de la CDC aux travaux d'extension ou de rénovation des ALSH.

Le Conseil Communautaire a voté le 1^{er} juillet 2021 la participation de la Communauté de Communes Médoc-Estuaire au financement des travaux de mise en accessibilité de l'accès à l'école maternelle à hauteur de 50% de leur montant HT, soit une participation de 5 246.10 € pour des travaux prévus à hauteur de 10 492.20 €HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à l'octroi de ce fonds de concours par la Communauté de Communes et charge Karine PALIN, Maire, à signer tout document relatif à ce dossier.

N° DEL-18102021-7 : BUDGET 2021 – ANNULATION ET REMPLACEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1

**Rapporteur : Mme Karine PALIN,
Maire**

A la demande de la Trésorerie de PAUILLAC, et après avoir entendu les explications de Karine PALIN, Maire, le Conseil Municipal vote à l'unanimité

- l'annulation de la délibération N° DEL-10092021-10 relative à la Décision Modificative N° 1 du budget de l'exercice 2021
- son remplacement par la Décision modificative N° 1 du budget de l'exercice 2021 définie ci-après :

Dépenses de fonctionnement

Article 673 (67) Annulation de titres sur exercices antérieurs	71.40 €
Article 6541 (65) Admissions en non-valeurs	549.61 €
Article 6811 (042) Dotations aux amortissements	7 726.37 €
Article 023 (023) Virement à l'investissement	- 7 726.37 €
TOTAL	621.01 €

Recettes de fonctionnement

Article 7067 (70) Droits services périscolaires	71.40 €
Article 7083 (70) Locations diverses	549.61 €
TOTAL	621.01 €

Dépenses d'investissement

TOTAL **0.00 €**

Recettes d'investissement

Article 2804132 (040) Bâtiments et installations	7 726.37 €
Article 021 (021)	- 7 726.37 €
TOTAL	0.00 €

N° DEL-18102021-8 : DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° DEL-14062021-4

**Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire**

Karine PALIN, Maire, rappelle la délibération du Conseil Municipal N° DEL-14062021-4 en date du 14 juin 2021, portant désignation de Madame Amandine HUET, Adjoint administratif, en qualité de coordonnateur communal pour le recensement de la population organisé sur la commune en 2022.

Madame HUET faisant l'objet à sa demande d'une mutation dans une autre collectivité territoriale à compter du 7 décembre 2021, Karine PALIN propose son remplacement par Madame Sévrine MORIN, Adjoint administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Madame Sévrine MORIN en qualité de coordonnateur communal en charge du recensement de la population organisé sur la commune en 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22 heures et 15 minutes

Récapitulatif des délibérations :

- N° DEL-18102021-1 : Modification de la composition des groupes de travail et des commissions municipales
- N° DEL-18102021-2 : Modification de la représentation de la commune au sein des groupes de travail de la Communauté de Communes Médoc-Estuaire
- N° DEL-18102021-3 : Modification de la représentation de la commune au sein des organismes extérieurs
- N° DEL-18102021-4 : Conseil d'administration du CCAS – remplacement d'un membre élu
- N° DEL-18102021-5 : Communauté de Communes Médoc-estuaire – Convention de refacturation des repas de l'accueil de loisirs
- N° DEL-18102021-6 : Communauté de Comme Médoc-Estuaire – Acceptation de l'octroi d'un fonds de concours à la commune pour travaux d'accès à l'accueil de loisirs
- N° DEL-18102021-7 : Budget 2021 – Annulation et remplacement de la Décision Modificative N° 1
- N° DEL-18102021-8 : Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population 2022 – Modification de la délibération N° DEL-14062021-4

Signature des élus présents

PALIN Karine	
GOFFRE Jean-Claude	Absent Pouvoir à Jean-Pierre CROUAIL
MAURIN Annette	
CROUAIL Jean-Pierre	
RAMPNOUX Chantal	Absente jusqu'à 21h00 Pouvoir à Karine PALIN
SORBIER Jean-Charles	
MILLET Maryse	
POUILLET Patrice	
CHAUMEIL Arnaud	
OLLIVOT Christelle	
FONSECA Rose-Marie	
JAROUSSEAU Nicolas	
CHEVALIER Nadia	
DHERS Frédéric	
LECCA Audrey	
LAURAND Gaëtan	Absent Pouvoir à Alexia CLAUZEL à partir de 20h55
CLAUZEL Alexia	
Bruno DI NATALE	
Sandrine BRUNET	